

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du  
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

**Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »**

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	<b>Association ELETTRICI SENZA FRONTIERE</b> Pierre-Michel Crémieux
Forme juridique	Organisation sans but lucratif d'utilité sociale
Date de création	13/07/2015
Siège social	Via Salaria 83, 00198 Roma, Italie
Adresse site internet	ELETTRICI SENZA FRONTIERE Italie : <a href="http://www.eletricisenzafriente.org">www.eletricisenzafriente.org</a>
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- étudier, promouvoir, réaliser des projets de soutien au développement, de solidarité et de coopération en faveur de populations démunies dans le secteur de l'énergie électrique et de l'eau,</li><li>- organiser des actions d'urgence et de réhabilitation en matière d'accès à l'énergie électrique et à l'eau au bénéfice des populations et organisations présentes dans les régions frappées par des événements, de calamité publique, de crise humanitaire ou d'autres événements extraordinaires</li><li>- collaborer étroitement avec les autres associations, entités publiques nationales ou internationales, ONG qui opèrent en soutien des populations démunies.</li></ul>
Date de l'agrément	<b>7 février 2018</b>
Nature de l'agrément	<b>Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues au 4 bis des articles 200 et 238 bis du code général des impôts</b>
Durée de validité de l'agrément	<b>Du 7 février 2018 au 31 décembre 2021</b>
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 7 février 2018 et le 31 décembre 2021 au profit de l'association ELETTRICI SENZA FRONTIERE ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et les limites prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.